

A l'aide de ces documents, vous présenterez le poids de la fiscalité et des droits seigneuriaux sur le monde paysan, puis vous expliquerez les révoltes paysannes du XVIIème siècle en vous appuyant sur des exemples précis.

→ A partir des documents de ce dossier (2 pages), vous rédigerez un **paragraphe synthétique et structuré** de 10 à 15 lignes sur le « document pré-rempli » déposé par l'enseignant sur Pronote et le site internet (*police arial, 12, bleu*).

Vous DEVREZ utiliser quelques exemples précis, ainsi que des connecteurs logiques (*mais, aussi, tel que, etc.*).

Vos paragraphes (2 au choix) permettront de **créer le cours collectivement**. Certains paragraphes d'élèves seront sélectionnés et mis en ligne sur le site de l'enseignant pendant les vacances. Vous devrez les consulter, pour entamer vos révisions. Une correction sera proposée à la rentrée, accompagnée d'explications, pour assurer les connaissances de toutes et tous.

**Notions à utiliser**  
(à surligner)

**BANALITÉS**  
**GABELLE**  
**DÎME**



**Document 2 - Exemples d'impôts royaux aux XVIIème et XVIIIème siècles**

IMPÔTS DIRECTS (dates de création)

- La taille** : (1439) : payé par les roturiers (ceux qui ne sont pas nobles).
- La capitation** : (1695) perçu par tête et selon les revenus.
- La corvée royale** : (1738) obligation pour les communautés de réaliser gratuitement des travaux sur les routes royales.
- La dîme** : prélèvements sur les récoltes (10%), destiné à l'Eglise.

IMPÔTS INDIRECTS

- Les aides** : sur les ventes de boissons alcoolisées, notamment le vin.
- La gabelle** : impôt royal sur la vente de sel.

**Document 3 - Les droits seigneuriaux à Essigey en Bourgogne (1780)**

Art. 1 Il est dû au seigneur, lors des ventes, des taxes sur le prix de chaque acquisition [...].

Art. 2 Les manouvriers (paysans sans terre) d'Essigey doivent [...] une corvée à bras au temps des fenaisons (récolte du foin) [...].

Art. 3 Chaque laboureur doit aussi annuellement une corvée de charrue ou vendange ou au temps de la semaille.

Art. 5 Il appartient au seigneur la justice haute, moyenne, basse [...]. Art. 6 Tous les habitants doivent faire le guet et garder le château du dit lieu.

Art. 7 Les habitants doivent entretenir le canal qui conduit l'eau de la rivière dans les fossés du dit château [...].

Art. 8 Tous ceux qui vendent du vin à Essigey doivent une pinte de vin au seigneur.

En 1639, en Normandie, éclate une révolte paysanne, dite des « Va-nu-pieds », suite à des rumeurs indiquant que la Gabelle serait imposée au Cotentin, jusqu'alors exempté. Le chef des insurgés, à la tête de 20 000 hommes, se fait appeler Jean Nu-Pied.



#### Document 4 - Le déroulement de la révolte des Va Nu-pieds

##### I. Les espaces de la révolte

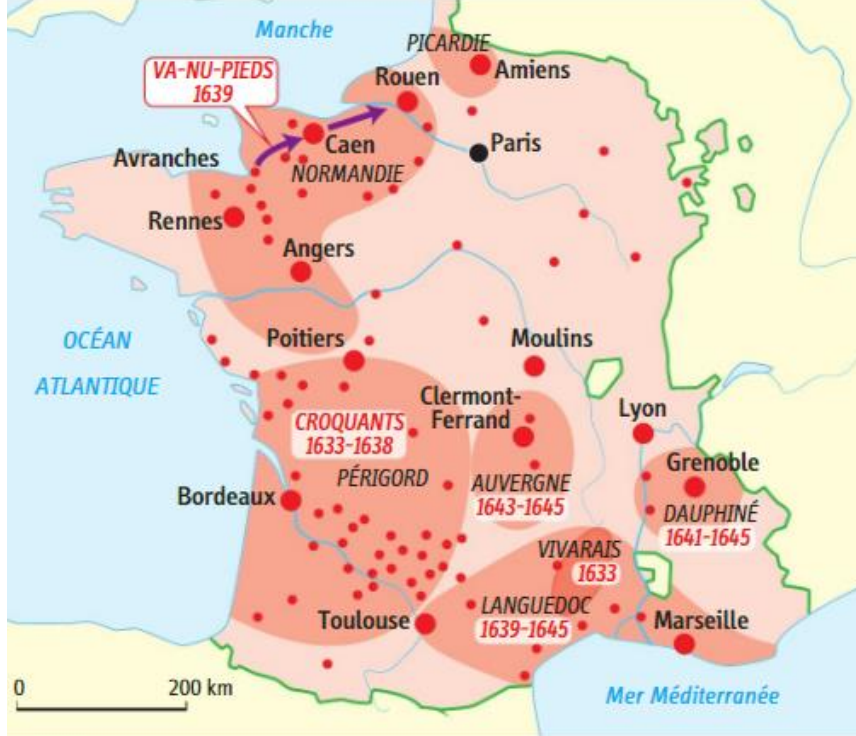
- ★ 16 juillet 1639, point de départ de la révolte : assassinat du lieutenant Poupinel, accusé d'apporter un édit d'établissement de la gabelle
- Pillages et incendies commis par les Va Nu-pieds entre août et novembre 1639

##### II. La répression

- ➔ La trajectoire du colonel Jean de Gassion pour réprimer la révolte en novembre et décembre 1639



#### Les révoltes populaires au XVII<sup>e</sup> siècle avant 1650

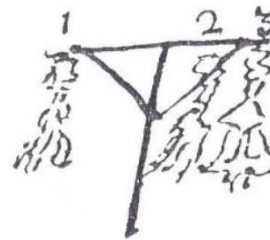


- révoltes paysannes
- révoltes urbaines
- ➔ extension de la révolte des **Va-nu-pieds**
- frontières de la France en 1645

#### Document 5 - La misère des peuples de Normandie en 1638

Toutes sortes de calamités ont affligé cette pauvre Province : la peste universelle a dépeuplé plusieurs bourgs et paroisses que les gens de guerre avaient ruinés, la stérilité de la dernière année, causée par des sécheresses, a réduit beaucoup de misérables à la pâture des bêtes ; l'excès des tailles et des impôts fait regorger vos prisons en tous lieux. [...] Sire, il est temps ou jamais que vous preniez pitié de votre pauvre peuple, et sa misère est en un point où le secours viendra toujours trop tard.

Charles de Beaurepaire, *Cahier des États de Normandie*, 1638, articles XXXVIII et XXIX.



Dessins figurant en marge d'actes de décès de condamnés (paroisse Notre Dame des Champs, Manche)

#### Document 6 - La répression de la révolte dans les registres paroissiaux

Notes du curé de Saint-Manvieu-Bocage (Normandie) dans les registres de sa paroisse en 1639 : « Il vint un gentil homme de la part du roi qui s'appelait monsieur Gassion avec six ou sept cents hommes, lesquels vinrent à Avranches battre ceux qu'on appelait les Jean Nus pieds. Il y eut une grande quantité de tués. »

Notes du curé de Saint-Michel-de-Monjoie (Normandie) dans les registres de sa paroisse : « Ce 28 novembre 1639, Monsieur Gassion passa par ce pays et alla combattre les nus pieds à Avranches et les assiégea le jour saint André et emporta la victoire. [...] Ce huitième jour de mars 1640, Charles Le Roy [...], conseiller du roi, condamna la plupart des bourgeois d'Avranches à mourir car ils avaient levé des armes contre le roi. »